



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 30 novembre 2023, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Monsieur Sébastien LESTRIEZ qui donne procuration à Madame Malika BENGRIBA
Monsieur Anthony DELHORS qui donne procuration à Monsieur Daniel SENYSZEN
Madame Aurélie DUTAILLY qui donne procuration à Monsieur Gérard DUTAILLY
Monsieur Sylvain DUGARDIN qui donne procuration à Monsieur David MINNE
Madame Aurore FERNANDEZ qui donne procuration à Madame Mariane VETU
Madame Clarisse KACZMAREK qui donne procuration à Madame Fouzia TAHAR-CHAOUCH
Monsieur Youssef BOUYA qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX

Le nombre de présents est de 20, le nombre de votants 27 dont 7 procurations

Madame BENBRAHIM Naïma est nommée Secrétaire de Séance.

Madame le Maire : On va commencer par la première délibération. Pardon, Monsieur CAUX ? Attendez, on va vous passer le micro, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Madame le Maire, on a appris en fin de semaine dernière le décès de Monsieur BEUGNET, qui était Directeur Général des Services auprès de la Mairie, pendant un mandat ici à Evry, je pensais qu'on aurait pu au moins observer une minute de silence en sa mémoire en débutant le Conseil Municipal, il a quand même siégé pendant pratiquement un mandat.

Madame le Maire : Pas le mandat complet, donc on peut faire une minute de silence.

(minute de silence)

Madame le Maire : Je vous remercie. Donc installation de Monsieur Sylvain DUGARDIN suite à la démission de Monsieur Albert LIEVAL. Si je peux me permettre (...) du Conseil Municipal, il n'a pas pu être là ce soir. On va prendre acte de l'installation de Monsieur DUGARDIN. Pour Monsieur Sylvain DUGARDIN, Maryline, tu as le pouvoir ?

Madame MIELOT : Donc Monsieur DUGARDIN, procuration à Monsieur David MINNE.

Madame le Maire : Merci beaucoup. Concernant la troisième délibération, l'approbation du PV de la séance du Conseil Municipal en date du 27 septembre, y a-t-il des remarques, s'il vous plaît ? Je n'en vois pas, on va prendre part au vote. Des abstentions ?

Vote : 20 pour - 7 abstentions

COMPTE RENDU DES DECISIONS :

Madame le Maire : Donc délibération n°4, donc comme habituellement, ce sont des conventions de mise à disposition des salles pour les associations et les particuliers, des conventions de stage, (...) foyer et la Maison pour Tous, protocoles d'entretien des espaces verts avec la Vie Active, location de la cantine solidaire, un contrat pour un spectacle pour les enfants, convention avec Rencontres et Loisirs pour un accompagnement scolaire, contrat d'assurance pour les véhicules. Y a-t-il des remarques concernant ces décisions ? Monsieur CAUX ?

Ça serait pour la n°23-117, le contrat de prestation d'entretien des espaces verts, j'aurai plusieurs questions, la première, pourquoi ne pas passer par les services techniques, première question, et deuxième question, en quoi consistent les contrats ? Ils ont quoi comme tâches ? Entretien général et global de la commune, ou c'est juste un entretien régulier ?

Alors c'est un entretien global, pas dans la globalité, mais une grosse partie de la commune, à part le stade, le cimetière, et c'est tout. La seule chose qu'ils font, le Vie Active, c'est les pelouses et le débroussaillage, en fait, le fauchage. Maintenant tout ce qui est arbre et autres, non, ce n'est pas dans leurs compétences, on ne leur a pas demandé. Pourquoi ne pas interpeller les services ? Parce qu'on s'est rendu compte que le vendredi déjà préparation de salle, et également le lundi, pour tout ce qui est démontage et autres, donc il reste que mardi, mercredi, jeudi, donc on a demandé qu'ils se consacrent au cimetière et c'est pour ça qu'on a fait également appel à la Vie Active. D'autres demandes concernant les décisions ? Madame VETU ?

Madame VETU : Oui, concernant la demande 23/184, pourquoi est-ce que la demande de salle pour les Dynamics n'est pas à titre gracieux ? C'était une première demande, il n'y en avait pas d'autre en tout cas dans le listing.

Madame le Maire : Ce n'est pas précisé que ce n'est pas à titre gracieux, c'est une convention d'occupation du Foyer pour le 31 décembre 2024.

Madame VETU : Oui mais du coup c'est la première fois qu'ils ont droit à une salle.

Madame le Maire : C'est une convention d'occupation.

Madame VETU : Oui mais quand c'est à titre gracieux, c'est précisé dans le tableau.

Madame le Maire : Là ça n'a pas été précisé mais en tout cas sachez que c'est à titre gracieux, Madame VETU.

Madame VETU : D'accord, merci.

Madame le Maire : D'autres demandes concernant ces décisions ? Je n'en vois pas. Donc comme je le dis à chaque Conseil, les décisions ne sont pas là pour être votées ; les décisions sont votées quand même par les élus du groupe majoritaire, je demande toujours à mes élus, ils sont informés aussi bien quand on fait une réunion par rapport à tout ça. Des votes contraires ? Des abstentions ? Vous ne prenez pas part au vote, c'est ça ? Merci.

Vote : 20 pour – 7 élus ne prennent pas part au vote

DELIBERATION N°1 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Je le maintiens à six adjoints. Des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : 20 pour – 7 abstentions

DELIBERATION N°2 : ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Madame le Maire : Donc c'est un scrutin individuel et secret, donc on va passer au vote, je fais appel à candidature. Qui se présente en tant qu'adjoint au Maire ? Monsieur HAGE Grégory. Donc concernant le dépouillement, je vais demander un assesseur de votre côté, Monsieur CAUX, et un assesseur. Donc Monsieur CAUX, votre assesseur ça sera ?

Monsieur CAUX : Mariane.

Madame le Maire : Madame VETU. Merci.

(Il est procédé à l'appel)

Madame BENBRAHIM : Madame Valérie PETIT, Madame Naïma BENBRHIM ? Madame Malika BENGRIBA, Monsieur FAUQUEMBERGUE, Madame Corinne LEFEBVRE, Monsieur SENYSZEN, Monsieur Grégory HAGE, Monsieur Sébastien LESTRIEZ qui a donné pouvoir à Madame Malika BENGRIBA, Madame Evelyne DUGARDIN, Monsieur Moustapha ABBOUR, Monsieur Serge RAGO, Monsieur David MINNE, Madame Géraldine MUSZYNSKI, Monsieur Patrick HERLANT, Madame Reine-Marie BEAUVOIS, Monsieur Gérard DUTAILLY, Madame Paulette DUQUENOY, Monsieur Anthony DELHORS qui a donné pouvoir à Daniel SENYSZEN, Madame Aurélie DUTAILLY qui a donné pouvoir à Monsieur Gérard DUTAILLY, Monsieur Sylvain DUGARDIN qui a donné pouvoir à David MINNE, Madame Fouzia TAHAR-CHAOUCH, Monsieur Philippe DORNE, Monsieur Christophe CAUX, Madame Aurore FERNANDEZ qui a donné pouvoir à Mariane VETU, Madame Clarisse KACZMAREK qui a donné pouvoir à Madame TAHAR-CHAOUCH, Monsieur Youssef BOUYA qui a donné pouvoir à Monsieur Christophe CAUX.

Madame le Maire : Donc les assesseurs, s'il vous plaît.

(Madame MUSZYNSKI procède au comptage des voix)

Vote : 20 pour – 7 blancs

Madame le Maire : Grégory, je te félicite, je vais te remettre l'écharpe de la municipalité.

DELIBERATION N°3 : DESIGNATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame le Maire : Je vais vous rappeler les commissions.

Commission Finances : Valérie PETIT, Naïma BENBRAHIM, Bertrand FAUQUEMBERGUE, Corinne LEFEBVRE, Daniel SENYSZEN, Serge RAGO, Paulette DUQUENOY, Christophe CAUX, Youssef BOUYA.

Commission Travaux- Urbanisme : Valérie PETIT, Grégory HAGE, Naïma BENBRAHIM, Bertrand FAUQUEMBERGUE, Reine-Marie BEAUVOIS, Gérard DUTAILLY, Anthony DELHORS, Philippe DORNE et Clarisse KACZMAREK.

Donc Monsieur Sylvain DUGARDIN intègrera ces commissions. Donc des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : 20 pour – 7 abstentions

DELIBERATION N°4 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Madame le Maire : Donc remplacement par le membre suppléant de la même liste, donc Monsieur HAGE, donc titulaire Monsieur HAGE, Monsieur MINNE, Madame BENGRIBA, Madame LEFEBVRE et Monsieur DORNE, et suppléants Monsieur LESTRIEZ et Madame TACLET-KACZMAREK, suivant la délibération du 28 juin 2023. Donc des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : 20 pour – 7 abstentions

Je vous remercie.

DELIBERATION N°5 : DESIGNATION AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE A VOCATIONS MULTIPLES (SIVOM)

Madame le Maire : Donc remplacement de Monsieur LIEVAL en tant que membre suppléant. Donc membres titulaires : Madame PETIT Valérie, Madame BENGRIBA Malika. Membres suppléants : Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE. Donc il est fait appel à candidature, donc Monsieur SENYSZEN. Est-ce qu'il y a d'autres personnes ? Non ? Est-ce qu'on peut faire un vote à main levée ? Il n'y a pas de souci au niveau de l'opposition. Donc pour Monsieur SENYSZEN, des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : 20 pour – 7 abstentions

DELIBERATION N°6 : DESIGNATION AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Madame le Maire : Remplacement de Monsieur LIEVAL en tant que membre suppléant. Il est fait appel à candidature, donc Serge au niveau de cette commission ; pas d'autre demande ? Non. Donc on peut passer également à main levée ? Oui ? Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : 20 pour – 7 abstentions

DELIBERATION N°7 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA FDE (FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ENERGIE)

Madame le Maire : En remplacement de Monsieur LIEVAL, Monsieur FAUQUEMBERGUE se propose. Donc toujours à main levée, des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : 20 pour – 7 abstentions

DELIBERATION N°8 : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Madame le Maire : Remplacement de Monsieur LIEVAL, donc appel à candidature, Monsieur RAGO m'a fait part de sa volonté. Oui ? Monsieur DORNE ? On va faire un vote à main levée ? On peut faire un vote à main levée ? Donc concernant la candidature de Monsieur RAGO Serge, qui est pour ? 20 pour. Pour la candidature de Monsieur DORNE, des votes pour ? 7 pour. Donc la candidature retenue est celle de Monsieur RAGO.

Monsieur CAUX : Madame le Maire, s'il vous plaît ? Je trouve que c'est dommage. Ça fait part aussi de l'ouverture et de la démocratie qui devraient régner. On a la désignation du correspondant Défense qui est quand même une mission importante qui est dévolue à un membre du Conseil Municipal, il y a Monsieur DORNE qui est quand même Président des Anciens Combattants et adhère aux Gardes d'Honneur de Lorette, je pense qu'il est tout à fait légitime pour être le représentant de la commune au sein de cette commission et d'être correspondant Défense. Je pense que c'est bête d'avoir présumé d'une élection comme ça sans pour autant avant avoir pu en discuter, je trouve au contraire que ça aurait peut-être plus fédéré des échanges constructifs, avec justement la commission qui a lieu (... 22)

Madame le Maire : Tout à fait, oui. Donc c'est vrai que quand Monsieur LIEVAL n'y allait pas, j'y allais en tant que Maire, mais bon, en tout cas, c'est une demande qui a été faite par rapport à Monsieur RAGO, mais merci quand même Monsieur DORNE mais vous savez que je suis quand même à votre écoute par rapport aux demandes que vous sollicitez et autres.

Monsieur DORNE : Ça demande de la connaissance, Madame le Maire, ça ne s'improvise pas.

Madame le Maire : Monsieur DORNE, je ne vais pas parler de connaissances, voilà, c'est plus de la compétence que de la connaissance. Merci beaucoup par rapport à ce que vous venez de dire juste avant. Donc concernant la délibération qu'on a votée, il n'y a pas de souci.

DELIBERATION N°9 : DECISION MODIFICATIVE N°4 CONCERNANT L'EXERCICE 2023

Madame le Maire : Donc c'est des chapitres, en fait, qu'on retire et qu'on remet sur d'autres chapitres. Concernant cette décision modificative, je vais quand même lire le chapitre. Donc il s'agit surtout justement de crédits en vue de la clôture budgétaire, on rajoute des crédits au CCAS dans le cadre des amortissements arrêtés pour le passage à la M57, soit 800 €. Je parle du fonctionnement, bien sûr. On a une augmentation des intérêts également à prendre en compte, de l'ordre de 10 000 € ; en accord avec la Trésorerie, les rattachements de charges sur l'exercice 2023 à hauteur de 17 480 € que l'on retrouve au compte 6 718, et aussi 178 on retrouve le remboursement de l'acompte (...) à hauteur de 38 281 €, puis un rappel de prélèvements à la source des agents de 2019 à hauteur de 3 150 €, des taxes foncières notamment sur les propriétés non bâties. (...) 431 €, soit un total de 68 911 €, réparti en 606-32, pour 20 630 € et 64-411, pour 48 280 €. Ça c'est le fonctionnement. Concernant

l'investissement, on a un seul ajustement pour le remboursement des taxes d'aménagement suite à un (...) modificatif, on en avait déjà discuté en Conseil Municipal. Enfin, en vue de la clôture budgétaire, à la demande de la Trésorerie, on passe cette écriture d'ordre sur tout en vue du passage à la M57. C'est ce qui se fait dans toutes les communes. Y a-t-il des demandes d'informations concernant cette décision modificative ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ?

Vote : 20 pour – 7 contre

DELIBERATION N°10 : AUTORISER POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

Madame le Maire : C'est une délibération qu'on prend chaque année en fin d'exercice au mois de décembre. C'est une délibération classique permettant d'assurer la continuité dans le fonctionnement municipal. Donc on prend 25% du budget, ce qui représente 503 111,50 €.

Monsieur CAUX : En investissement, pas en fonctionnement ?

Madame le Maire : Oui, on est d'accord, oui en investissement, on est d'accord. C'est précisé également sur la première ligne de cette (...). Donc voilà y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : 20 pour – 7 abstentions

Je vous remercie.

DELIBERATION N°11 : APPROBATION DES TARIFS DE REGIES 2024

Donc au niveau de la quinzaine d'approbations, je vais reprendre toutes les délibérations puis on va faire par vote au niveau des petites lettres a,b,c,d,e et f, ça va jusqu'à i. L, pardon. Donc les tarifs de régies 2024 c'est concernant la location de salles au niveau de la salle Dutilleul, les tarifs sont restés inchangés, donc on va prendre part au vote tous après, b) location de tables et chaises, location de salle, pardon, au niveau du Foyer Jean Dugardin, donc c'est pareil, les tarifs restent inchangés. Tarifs 2024 location de tables et chaises, oui, on va le faire après, je vais expliquer et puis après on fera par vote, c'est ce que j'ai dit juste avant. Donc tables et chaises, donc tarifs également inchangés, tarifs 2024 location de tables et chaises, pour les Evinois et Evinoises, gratuité, pour les non-évinos 25 € (...) depuis 2 ans. Concernant les redevances d'occupation du domaine public, pour les commerçants ambulants dans le cadre du marché ou présents de manière hebdomadaire, la gratuité. Pour les commerçants ambulants en dehors du marché municipal, 30 € par jour, et le droit de place 40 € par an. Concernant les tarifs pour les centres du mercredi, les tarifs restent inchangés. Concernant les accueils de loisirs durant les vacances scolaires hors période estivale, les tarifs restent inchangés. Concernant les vacances estivales, les tarifs restent inchangés également. Pour les photocopies, pareil, les tarifs restent inchangés, et concernant les concessions funéraires, les tarifs sont inchangés, et également pour les vacances funéraires, tarifs inchangés, et tarifs des salles également inchangés. Pour ou contre ces délibérations ? Oui, pardon, excusez-moi, allez-y Madame TAHAR-CHAOUCH. On va peut-être reprendre sur la délibération qui vous concerne, peut-être ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Non, c'est parce que vous avez passé la cantine scolaire et la garderie, du coup est-ce qu'il y a eu des modifications ?

Madame le Maire : Non, pas de modification ; si je l'ai passé, excusez-moi, il n'y a pas de modification, les tarifs restent inchangés. Donc je vais reprendre, concernant les locations de salles, vous êtes tous d'accord ? Donc concernant le foyer Jean Dugardin et La salle Dutilleul ? Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

Concernant les locations de tables et chaises, des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

Concernant les locations de chalets, des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

Redevance d'occupation du domaine public, des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie. Oui, Madame, allez-y.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Excusez-moi, pour la location des chalets, c'est seulement pour le marché de Noël ? Si par exemple il y a un chalet qui peut être demandé pour une autre manifestation, ce n'est pas possible ?

Madame le Maire : Non, ce n'est pas possible. En fait non, parce qu'on n'a plus de chalet sur la commune, on est obligé de passer soit par des communes, soit par un prestataire directement, on n'aura plus de chalet, là j'ai demandé dernièrement à avoir un devis concernant la construction de chalets, donc j'attends ce devis et j'ai cru voir passer la personne cette semaine mais je ne sais pas si c'était pour ça. Enfin, cette semaine, hier. Une question, Madame ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Du coup je rebondis par rapport à ce que vous dites, vous dites qu'il n'y a plus de chalets, vous faites appel aux communes avoisinantes, c'est cela ?

Madame le Maire : Oui, commune avoisinantes et prestataires.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Donc c'est en prêt gratuit par les communes avoisinantes ?

Madame le Maire : Oui, par les communes mais pas par les prestataires.

Madame TAHAR-CHAOUCH : D'accord, donc là pour le marché de Noël ?

Madame le Maire : Prestation.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Donc vous avez loué combien de chalets ?

Madame le Maire : Huit.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Huit, et le tarif, ça donne quoi ?

Madame le Maire : 3 000 €.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Pour les huit chalets ? Merci.

Madame le Maire : Concernant les tarifs de la cantine scolaire, il n'y a pas de changement de tarif. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A la majorité, 26 pour – 1 abstention

Madame le Maire : Concernant les tarifs de la garderie, là c'est également inchangé. Une journée ou une semaine, non c'est pour les vacances scolaires, excusez-moi. Donc concernant ces tarifs, des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A la majorité, 26 pour – 1 abstention

Merci. Tarifs des centres du mercredi : ils restent inchangés. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A la majorité, 26 pour – 1 abstention

Je vous remercie. Concernant les tarifs des accueils de loisirs durant les vacances scolaires, des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A la majorité, 26 pour – 1 abstention

D'accord, cela n'a pas été précisé mais on a demi-journée et tarif à la journée et le tarif à la journée c'est le prix à la demi-journée multiplié par deux, concernant les demandes. Ensuite concernant les accueils de loisirs durant l'été, des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A la majorité (26 pour – 1 abstention)

Je vous remercie.

Et concernant les photocopies, des abstentions ? Des votes contraires ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

Les concessions funéraires, des abstentions ? Des votes contraires ? Pardon, excusez-moi ?

Monsieur DORNE : Une question concernant ces concessions funéraires, qu'est-ce que vous appelez établissement de bienfaisance ?

Monsieur DORNE : « Les deux tiers du prix de chaque concession profiteront à la commune, l'autre tiers sera attribué aux établissements de bienfaisance. »

Madame le Maire : Bienfaisance, c'est le CCAS. C'est un don au CCAS.

Monsieur DORNE : Un don au CCAS ?

Madame le Maire : Tout à fait, oui.

Monsieur DORNE : Merci.

Madame le Maire : Concessions funéraires ça a été voté, et les vacations funéraires : donc des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

On a également, du coup, ce que j'ai dit également c'est la délibération n°12, les tarifs de vaisselle ça reste inchangé également. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie. Pardon, allez-y.

Monsieur DORNE : Une petite question, Madame le Maire, concernant justement la vaisselle. Est-ce que la même quantité de vaisselle sera présente au Foyer Dugardin qu'à la salle Dutilleul ? Est-ce que ça concerne véritablement les salles ?

Madame le Maire : Les deux salles, tout à fait. Au niveau tarifs, vous parlez ?

Monsieur DORNE : Au niveau des tarifs, et est-ce qu'on est sûr qu'il y a le matériel comme celui qui est actuellement à la salle Dutilleul ?

Madame le Maire : Pas la même quantité, c'est certain, parce qu'on n'a pas le même à la salle Dutilleul donc on va accueillir 361 personnes, et au Foyer Jean Dugardin c'est 259, donc voilà, en tout cas sachez qu'on fait le maximum pour que quand il y aura location des deux salles, qu'il y aura la vaisselle adaptée par rapport à ça. Donc pas d'autre demande concernant les tarifs vaisselle ? On va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°13 : COUT HORAIRE MOYEN DES TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE

Madame le Maire : Donc concernant l'Adjoint Technique Territorial : 22,36 €, Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe : 24,70 €, Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe : 24,75 €, et Agent de Maîtrise : 25,08 €. Y a-t-il des demandes d'interventions concernant cette délibération ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°14 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA BOULE NOIRE

Madame le Maire : On a une demande concernant l'association la Boule Noire pour la construction d'un carport, donc on propose la subvention de 1 000 €. Y a-t-il des demandes d'interventions concernant cette délibération ? Oui, Madame VETU ?

Madame VETU : Oui, ça serait juste pour avoir quelques compléments, est-ce qu'on a eu un projet détaillé de la part de l'association ? Est-ce qu'il y a eu plusieurs devis effectués pour demander cette somme ?

Madame le Maire (à Monsieur SENYSZEN) : Je te laisse la parole ?

Monsieur SENYSZEN : Concernant la Boule Noire, qui nous a demandé une subvention exceptionnelle pour monter un carport pour quand il y a des concours, tout ça. Quand il pleut, ils n'ont pas toujours la possibilité d'avoir des tonnelles pour abriter les gens. Ils commencent à organiser des concours, minimum 80-100 personnes, donc il y a un carport qui va être monté, et ça va être fait par (36.49) et monté par leurs soins aussi.(...)

Madame le Maire : Tu n'as pas répondu.

Madame MARIINI : On va préciser.

Madame VETU : Est-ce qu'il y a eu plusieurs devis également ?

Madame le Maire : Oui, je réponds, donc par rapport à votre question, par rapport au métrage et autre, tout a été précisé, un projet a été effectué, et par rapport aux devis, il n'y a pas de souci, on a comparé par rapport aux devis donc on a pris le devis sachant qu'on n'a pas encore eu la globalité du devis non plus.

Madame VETU : Qui était de combien, du coup ?

Madame MARIINI : 1 500, environ 1 500 €. De mémoire 1 500 €. Le devis global 1 500 € environ, 1 400, aux environs de 1 500 €.

Madame le Maire : Pas d'autre intervention ? On va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°15 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES BELLES D'EVIN

Madame le Maire : C'est concernant une subvention exceptionnelle pour les Belles d'Evin, c'est une dépense imprévue pour Evintage, donc l'association, pareil, Madame VETU, si je peux me permettre, elle a déposé un dossier avec toutes ses factures et autres, et donc voilà, également, on lui a proposé une subvention de 300 € mais le montant était plus élevé également. Demande d'intervention, Monsieur CAUX ? Allez-y.

Monsieur CAUX : C'était juste pour savoir la nature de la dépense imprévue.

Madame le Maire : En fait, je vais prendre la parole, en fait voilà, au niveau de l'association, en fait ils ont normalement – après ça date- ils devaient avoir un prestataire qui devait venir gracieusement et il

a fait payer l'association, donc c'est vraiment une dépense imprévue donc on a accepté dans ce sens. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Monsieur CAUX : Celle où Monsieur HAGE est président ?

Madame le Maire : On l'a noté, aussi bien je l'avais déjà noté, Monsieur CAUX. Je l'avais quand même déjà noté.

DELIBERATION N°16 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS

Madame le Maire : Concernant la subvention de 800 €, est-ce qu'on peut passer le slide, s'il vous plaît ? Merci. Donc tout à l'heure je vous parlais de la subvention de 800 €, par rapport à la décision modificative, donc cette délibération on va la passer également au niveau de la subvention exceptionnelle faite au CCAS. Comme je vous l'expliquais tout à l'heure c'est suite aux amortissements par rapport à l'exercice en vue du passage à la M57, donc c'est un montant de 800 €. Y a-t-il des demandes d'informations à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°17 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) 2024

Madame le Maire : On va déposer également de nouveaux dossiers au niveau de la réfection de la digue au niveau de l'étang et travaux sonores au sein de la Maison pour Tous. Donc sachez que la subvention au niveau de la DETR c'est à peu près, enfin ce n'est pas à peu près, c'est de 25 % par rapport à nos devis et autres donc on va faire cette démarche, on va l'établir avant le 31 décembre, donc voilà au niveau de la DETR. Y a-t-il d'autres demandes d'informations à ce sujet ? Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Ce n'est pas « encaissement », c'est une demande.

Madame le Maire : Oui, c'est bien une demande, oui on est d'accord, ce n'est pas un encaissement.

Monsieur CAUX : Sur les demandes DETR, toutes les délibérations doivent comporter un montant. Parce que quand on demande 25 %, si on demande 25% de 1 000 €, ce n'est plus beaucoup pour la commune, mais si on a une facture de 100 000 €, ça commence à devenir un peu cher. Je ne comprends pas qu'on puisse prendre une délibération, c'est signer un chèque en blanc encore une fois pour la commune.

Madame le Maire : Je ne peux pas vous laisser dire des chèques en blanc, Monsieur. Déjà c'est les décisions du Maire au niveau de ma délégation, sachez qu'à chaque fois qu'on fait un retour, Monsieur CAUX, vous avez l'information avec les montants précis, et si la DETR est acceptée ou pas. Je ne veux pas entendre de chèque en blanc au niveau communal. Je n'ai jamais fait de chèque en blanc sur la commune. Et déjà, on ne paie pas en chèque, on paie en mandat, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : C'est ce qu'on appelle une expression, Madame le Maire. Ici on n'a aucune somme, donc comment voulez-vous qu'on vote une demande de subvention sans savoir combien ça va nous coûter ?

Madame le Maire : C'est une délibération, mais en tout cas, sachez que ça sera une décision par la suite, mais on ne dépassera pas, on ne va pas faire de chèque en bois comme vous dites par rapport à ça.

Monsieur CAUX : Ce n'est pas en bois, c'était en blanc, mais Madame le Maire, ce n'est pas le problème.

Madame le Maire : Chèque en blanc et chèque en bois c'est pareil.

Monsieur CAUX : Non. Sur la délibération il y a un tableau sur lequel doit figurer la part, 25% que l'Etat va prendre en charge, hors taxe bien sûr.

Madame le Maire : Oui, hors taxe.

Monsieur CAUX : Et la part que la commune va prendre, elle est de 75 %. On ne peut pas donner qu'un pourcentage, on doit obligatoirement dans le tableau lui noter une somme.

Madame le Maire : Les devis sont en cours. Je vous communiquerai les devis

Monsieur CAUX : Vous nous faites voter une subvention alors que...

Madame le Maire : Parce que ces dossiers doivent passer avant le 31 décembre et je ne voudrais pas rater la subvention concernant la DETR au niveau de ces sujets. Sinon on sera obligé de la passer en 2024 ou en 2025.

Monsieur CAUX : Alors vous allez prendre, imaginons, 200 000 €...

Madame le Maire : Ce n'est pas 200 000 €. Alors je vais revenir sur la réfection des digues à l'étang. À l'époque, en 2019, on a eu une subvention par, que je ne dise pas de bêtise, concernant cette digue, mais ce n'était pas les digues, c'était concernant, Bertrand pourrait me le redire, c'était concernant au niveau de l'étang ? Ce n'était pas les digues, c'était les berges. Non mais il y avait également des créations, des créations concernant les mares. On avait une subvention, mais comme ça a pris du retard par rapport aux communes tout ça, cette subvention nous a été retirée, en fait. D'accord ? Donc on va redéposer le même dossier mais pour les digues à l'étang. On avait fait appel, c'était l'association, pas l'association, c'est le Département qui était venu en début d'année 2023, qu'il y avait possibilité de faire la réfection des digues, et du coup on va s'atteler à ce sujet concernant la DETR.

Monsieur CAUX : S'ils sont venus en début 2023, on est en fin 2023, vous vous rendez compte ? Ça fait un an.

Madame le Maire : Sauf qu'on a eu, excusez-moi, je vous coupe, désolée, on a le retour du FIAT.

Madame MARIINI : C'est dans le cadre du FIAT.

Madame le Maire : Dans le cadre du FIAT on a eu un retour négatif concernant, en fait, on a dépassé le délai par rapport à ça, du coup on reposte, en fait, par rapport aux mares, le prestataire n'a pas souhaité... Concernant les mares, il n'y a aucun prestataire, on a sollicité plusieurs prestataires, qui ne voulaient pas faire de mares au niveau du marais, donc on a réfléchi sur la réfection des digues. Le Département était venu pour voir si c'était possible au niveau de la réfection et on a eu l'aval comme quoi c'était possible ; par contre on a eu un retour négatif comme quoi la subvention concernant les

mares, on ne pouvait plus l'utiliser. Et c'est pour ça qu'on réutilise, on refait un dossier de demande de subvention concernant la DETR.

Monsieur CAUX : Je suis désolé encore une fois, mais bon de toute façon, je vous explique qu'on ne prendra pas part au vote parce qu'on ne peut pas voter une délibération qui ne comporte aucun montant, et pour laquelle on n'a aucune assurance que l'Etat va subventionner suivant le montant qui restera à charge.

Madame le Maire : Mais nous non plus on n'a pas d'assurance ; vous savez très bien, Monsieur CAUX, que quand on dépose les dossiers on n'a pas forcément l'assurance d'avoir la subvention de la DETR, on est d'accord ?

Monsieur CAUX : D'où l'intérêt de mettre une somme.

Madame le Maire : Elle y sera pour le 31 décembre parce que le dossier va être envoyé pour le 31 décembre. Donc d'autres demandes d'informations à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Monsieur CAUX : On ne prend pas part au vote.

Madame le Maire : Vous ne prenez pas part au vote. D'accord, merci.

Vote : A la majorité (20 pour – 7 élus ne prennent pas part au vote)

Merci beaucoup.

DELIBERATION N°18 : AVENANT AU MARCHE D'EXPLOITATION DES BATIMENTS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA COMMUNE AVEC LA SOCIETE IDEX

Madame le Maire : Alors, concernant l'avenant avec la société IDEX, donc c'est concernant la prolongation du poste P2, donc le P2 ça concerne le chauffage, donc on sera en prolongation jusqu'au 1^{er} mai 2024, il y aura également un ajustement de la formule de révision des postes P1/1 et P1/3 définis au marché, et prolongation du poste P1 jusqu'au 31 décembre 2023, donc prochainement. Donc y a-t-il des demandes d'informations à ce sujet ? Il n'y a pas de demande d'informations ? Donc on va prendre part au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A la majorité (26 pour – 1 abstention)

DELIBERATION N°19 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDERIE ET DE RESTAURATION

Madame le Maire : Suite à un déménagement, ce sont des délibérations qu'on prend souvent, ce sont des personnes qui déménagent, donc comme ils ne peuvent pas avoir d'avoir sur Perischool, on leur fait un remboursement. Alors c'est soit à hauteur de 11,50 € et 5 € concernant ces remboursements de frais. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. On va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°20 : CREATION DE POSTE D'ANIMATRICES ET ANIMATEURS EN 2024

Madame le Maire : Donc c'est une délibération qu'on a passée également l'année dernière pour mettre en place un recrutement de maximum 10 agents, Adjoints Territoriaux d'Animation à temps complet. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°21 : INDEMNISATION DES ANIMATRICES ET ANIMATEURS

Madame le Maire : Donc vous avez différentes fonctions, des nouvelles formations, indemnités journalières avec repas en euros bruts, bien sûr, donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Vote : A l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°22 : ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE D'EXPROPRIATION

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Monsieur HAGE.

42.46